



## Inauguration du nouveau parking VELO+Gare Mardi 22 Juin 2010 en gare d'Angers

Depuis décembre 2007, un service proposant un espace de stationnement sécurisé et une mise à disposition de vélos est proposé en gare d'Angers à l'attention des abonnés TER de travail. Ce dispositif a été mis en place en partenariat avec la SNCF (réservation et paiement), la Région Pays de Loire (organisatrice et financeur du transport), la Ville d'Angers (prestataire de mise à disposition de vélos), Angers Loire Métropole (cofinancement) et la Société d'Aménagement de la Région d'Angers (SARA) qui a la délégation de service public pour le stationnement des automobiles et deux roues dans les parkings de la Ville d'Angers.



En effet la pratique du train + vélo dans un même déplacement constitue une nouvelle forme de mobilité, de plus en plus répandue. Dans un contexte où le succès grandissant du transport régional entraîne une fréquentation très forte de certains trains régionaux circulant aux heures de pointe, la pratique du train + vélo et le transport des vélos à bord des trains est rendue difficile. Ces problèmes de surcharge génèrent des conflits d'usage et nécessitent de proposer des mesures permettant à la fois de maîtriser le nombre de vélos dans les trains et de favoriser l'usage combiné des deux modes de transport.

Ce dispositif connaissant un réel succès, il a été convenu de le réaménager en augmentant sa capacité afin d'en renforcer l'attractivité et accueillir dans de bonnes conditions les abonnés TER étudiants. Afin d'optimiser l'espace existant, un rack double étage de 68 places a été installé ce qui porte la capacité actuelle du parking à 98 places. Auparavant la capacité était de 70 places sous forme d'arceaux de stationnement. Le nouveau parking a réouvert au public le 1er avril 2010.

La distribution des 98 emplacements s'articule de la manière suivante :

- **75 places pour les abonnés TER**
  - 55 emplacements sécurisés libres (au lieu de 40 auparavant)
  - 20 emplacements sécurisés avec mise à disposition d'un vélo « vélocité » (comme auparavant)

Contact presse : Corine Busson-Benhammou  
Responsable des relations presse – Ville d'Angers/Angers Loire Métropole  
02 41 05 40 33 – corine.busson-benhammou@ville.angers.fr

Si en 2007, ces places s'adressaient uniquement aux abonnés TER travail mensuel et annuel, le service a été étendu en 2010 aux abonnés TER élèves-étudiants-apprentis.

- Les 24 places restantes sont disponibles pour les non abonnés TER et sont notamment réservés pour les Plans de Déplacements Entreprises de l'ADEME (10 places) et de l'ESA (4 places).

#### Prix des travaux

Les travaux ont été effectués par la société Altinnova pour un montant de 21 048,40€ TTC, financé à 50% par la Région.

#### Quel tarif pour les abonnés TER ? Tarifs

##### **Abonnés TER Travail**

- 7€/mois ou 70€/an pour un stationnement vélo sécurisé
- 12€/mois ou 120€/an pour disposer d'un vélo et d'un stationnement sécurisé

##### **Abonnés TER élèves-apprentis-étudiants (AEEA)**

- 5€/mois ou 40€/an pour un stationnement vélo sécurisé
- 9€/mois ou 72€/an pour disposer d'un vélo et d'un stationnement sécurisé

Ce service complète l'offre par ailleurs déjà offerte à la population en terme de déplacements doux. Notamment, le **service Vélocité** qui permet aux personnes habitant à Angers ou travaillant à Angers d'emprunter gratuitement un vélo pour une durée de 3 mois, renouvelable 3 fois. Aujourd'hui, 2400 vélos sont mis à la disposition des Angevins. Depuis sa création en 2004 plus de 15000 contrats ont été signés. Ces vélos sont aussi mis à disposition des établissements d'enseignements et des entreprises pour accompagner leur plan de déplacement ou encore participer au Challenge entreprise de mai à septembre.

L'Association des **Étudiants pour une Société Durable** (ESD)) relaie cette initiative sur le campus en proposant la formule aux étudiants.

Un accord a été passé avec l'entreprise de réinsertion professionnelle **Angers Mob Service** pour la remise en état des vélos.

Afin d'accompagner l'évolution de l'usage du vélo en ville, un **guide des bonnes pratiques du cycliste** a été édité en lien avec partenaires associatifs, institutions et services municipaux. Il répertorie notamment conseils et astuces pour bien circuler en ville et protéger son vélo. Le choix d'un bon cadenas (cadenas en U comme les vélocité) et un mode d'attache sécurisé sont en effets garants de la lutte contre le vol. Une **école de la mobilité** est aussi proposée à tous pour apprendre à faire du vélo en ville.

Contact presse : Corine Busson-Benhammou  
Responsable des relations presse – Ville d'Angers/Angers Loire Métropole  
02 41 05 40 33 – corine.busson-benhammou@ville.angers.fr